

PELISSOU

Commissaires de Justice

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
titulaire d'un Office de Commissaires de Justice

2, Avenue Jean Rieux CS 75887 - 31506 TOULOUSE CEDEX 5

Tél 05.34.31.18.20 - e-mail : pelissou@commissaire-justice.fr

Siret numéro 918 992 983 00018

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF LOT 1 DE LA VENTE

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE VINGT NEUF AVRIL

A la requête de :

AVOVENTES

Ayant pour avocat constitué Maître Corinne GABRIEL, Avocat au Barreau de TOULOUSE, assisté par Maître Catherine BENOIDT VERLINDE, Avocat au Barreau de TOULOUSE

Agissant en vertu :

1/ D'un jugement avant dire droit rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 26 octobre 2004 ordonnant le partage de l'indivision entre

AVOVENTES

2/ D'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 14 octobre 2008 ordonnant la licitation des biens dépendant de AVOVENTES confirmé par un arrêt rendu par la Cour d'Appel de TOULOUSE en date du 25 octobre 2011.

3/ D'un jugement rectificatif rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 13 juin 2017.

4/ D'un jugement rectificatif rendu par le Tribunal de Grande Instance de TOULOUSE en date du 29 novembre 2018.

5/ D'une ordonnance dûment en forme exécutoire rendue par AVOVENTES Juge Commissaire près le Tribunal de Commerce de TOULOUSE, agissant en sa qualité de juge commis pour contrôler les opérations de partage en date du 16 octobre 2019.

6/ D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE en date du 27 mars 2024

7/ D'un jugement rectificatif rendu par le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE en date du 11 avril 2024

8/ D'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de TOULOUSE en date du 15 octobre 2025

Nous, Arnaud PELISSOU, Commissaire de Justice Associé à la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée PÉLISSOU, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice « Arnaud PÉLISSOU, Commissaire de Justice associé, Caroline BUZON, Commissaires de Justice » à la résidence de TOULOUSE, y demeurant 2 avenue Jean Rieux, soussigné,

DESIGNATION CADASTRALE URBANISME

Au vu du relevé de propriété sollicité auprès du Centre des Impôts Fonciers de COLOMIERS, l'immeuble dont il s'agit figure au cadastre de la commune de CORNEBARRIEU aux relations suivantes :

AVOVENTES

DESIGNATION DES PROPRIETES							IDENTIFICATION DU LOCAL						EVALUATION DU LOCAL																
AN	SECTION	N° PLAN	C	N° PART	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	NAT	LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT	AN	AN	FRACTION	%	TX	COE			
03	AO	215				268 ACHE DE FAUDOUAS	0055	A	01	00	010010476240	W	A	C	II	MA	6	750								F			
03	AO	215				268 ACHE DE FAUDOUAS	0055	C	01	00	010010446331	P	A	C	II	MP	6	3209								F			
03	AO	215				921 ACHE DE FAUDOUAS	0055	E	01	00	010010658264	W	A	C	H	RS	D	572								F			
03	AO	215				ACHE DE FAUDOUAS	0055	E	02	00	010010479444	T		C	C	CH		349								F			
03	AO	215				ACHE DE FAUDOUAS	0055	E	03	00	010010479446	J		C	C	CH		840								F			
R EXO							0 EUR						R EXO						0 EUR										
REV IMPOSABLE							5726 EUR COM						DEP																
R IMP							5726 EUR						R IMP						5726 EUR										

DESIGNATION DES PROPRIETES					PROPRIETES NON BATIES															LIVRE FONCIER			
					EVALUATION																		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S	TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet	
03	AO	95		LAUBAREDE	0047	0013		A			T	03		70	8,28		A TA			8,28	100		
																	C TA			8,06	20		
03	AO	123		LAUBAREDE	0047	0014		A			T	03		7,56	2,92		GC TA			8,06	20		
																	A TA			2,92	100		
																	C TA			8,58	20		
03	AO	215		BOUCHE DE FAUDOUAS	0055	0007		A			T	03		4,78 65			GC TA			8,58	20		
								A	J		AG	02	PARC	59 41	47,89		A TA			12,55	100		
								A	N		T	03		45 34	17,55		C TA			3,51	20		
								A	T	RS	01			223 41	16,69		GC TA			3,51	20		
																	A TA			16,69	100		

AVOVENTES

DESIGNATION DES PROPRIETES					PROPRIETES NON BATIES															LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	S	TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
03	AR	1		LAUBAREDES	0048			A		M	S		04	51 49	0		C	TA		2,14	20		
																	GC	TA		2,14	20		
03	AR	2		PLAINE DE FODOUAS	0073			A			J	01		19 85	16		A	TA		70,52	100		
																	C	TA		14,1	20		
																	GC	TA		14,1	20		
																	A	TA		16	100		
03	AR	3		PLAINE DE FODOUAS	0073			A			S			20	6		C	TA		3,2	20		
																	GC	TA		3,2	20		
03	AR	7		PLAINE DE FODOUAS	0073			A			T	04		58 75	11,84		A	TA		11,84	100		
																	C	TA		2,37	20		
03	AR	8			0073			A			T	04		72 40	14,99		GC	TA		2,37	20		
																	A	TA		14,99	100		

PLAINE DE FODOUAS																
03	AR	11	PLAINE DE FODOUAS	B073		1	A		T	03	49.60	19,2	C TA		3	20
													GC TA		3	20
													A TA		19,2	100
													C TA		3,84	20
													GC TA		3,84	20
03	AR	12	PLAINE DE FODOUAS	B073		1					9.34.60					
							A	J	T	02	4.67.30	282,47	A TA		282,47	100
													C TA		56,49	20
													GC TA		56,49	20
							A	K	T	03	4.67.30	180,9	A TA		180,9	100
													C TA		26,18	20
													GC TA		26,18	20
03	AR	65	PLAINE DE FODOUAS	B073 0004		1	A		T	03	1.13.86	44,09	A TA		44,09	100
													C TA		8,82	20
													GC TA		8,82	20

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 6

AVOVENTES

PROPRIETES NON BATIES																								
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION															LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S	TAR	SUP	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille		
03	AR	66		PLAINE DE FODOUAS	B073	0004		1	A		T	03		82.04	31.76		A TA		31.76	100				
																	C TA		6.35	20				
																	GC TA		6.35	20				
HA A CA IMPOSABLE					REV		R EXO		101EUR		R EXO		703 EUR											
CONT 2171 01					R IMP		419EUR				R IMP		48 EUR		MAJ TC		0 EUR							

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

AVOVENTES

DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION														
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S	TAR	SUP	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille		
71	AM	8		TINTURIER	B249			1	A		L	01		13.46	0,32		A TA			0,32	100			
																	C TA			0,06	20			
76	AM	9		TINTURIER	B249			1	A		T	03		10.90	3,07		A TA			3,07	100			
																	C TA			0,61	20			
																	GC TA			0,61	20			
76	AM	11		TINTURIER	B249			1	A		L	01		8.41	0,21		A TA			0,21	100			
																	C TA			0,04	20			
																	GC TA			0,04	20			
HA A					REV		R EXO		1EUR		R EXO		4 EUR											
CA IMPOSABLE					4EURCOM						TAXE AD													
CONT 22.77					R IMP		3EUR				R IMP		6 EUR		MAJ TC		0EUR							

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

DESIGNATION PROPRIETE

Les biens dont il s'agit faisant l'objet de la présente procédure sont désignés ainsi qu'il suit :

LOT N°1 DE LA VENTE :

Une propriété comprenant une maison de maître, avec dépendances et bâtiments agricoles, un parc d'agrément avec piscine, un bois, et deux parcelles de terre située sur la commune CORNEBARRIEU (31700), Lieudit Laubarède et chemin de Faudouas figurant au cadastre sous les références

DESIGNATION :

*Commune de CORNEBARRIEU,
Les parcelles cadastrées,*

- *Section AO N° 95 Lieudit Laubarède Contenance 70ca*
- *Section AO N° 123 Lieudit Laubarède Contenance 07a 56ca*
- *Section AO N° 215 Lieudit Laubarède Contenance 04ha 79a 65ca*
- *Section AO N° 214 Lieudit Laubarède Contenance 67ca*

- *Le lot 2 de la copropriété consistant dans l'accès au local à usage d'habitation situé à l'étage du bâtiment ouest et comprenant, au rez-de-chaussée, un hall d'entrée côté Nord, avec la cage d'escalier et deux placards, et à l'étage du palier côté Nord, et les 20/100èmes des parties communes générales.*

(Règlement de copropriété / Etat descriptif de division suivant acte de Me Ruffie, Notaire à Limoux, en date du 6 mars 2002, publié au SPF de TOULOUSE 2 le 03.05.2002 volume 2002 P n° 4018)

- *Section AO N° 152 Lieudit Laubarède Contenance 0a 47ca*

- *Le LOT 3 DE LA COPROPRIETE comprenant : au rez-de-chaussée une remise communiquant avec la propriété de la succession de AVOVENTES à l'est, à l'étage la lingerie, et les 420/1000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales*

(Règlement de copropriété / état descriptif de division établi suivant acte sous seing privé en date à Toulouse du 15 juillet 1990 déposé au rang des minutes de Maître HILTENBRAND, Notaire, aux termes d'un acte de dépôt reçu le 27 novembre 1992, publié au SPF de TOULOUSE 2 le 28 décembre 1992 volume 92 P n° 8746 et modificatif suivant acte de Maître Ruffie, Notaire à LIMOUX, en date du 6 mars 2002 publié au SPF de TOULOUSE 2 le 3 mai 2002 volume 2002 P numéro 4018.)

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

DESCRIPTION

Certifions nous être transporté ce jour **Mercredi 29 avril 2026 à 8 heures 50**, commune de CORNEBARRIEU, chemin de Faudouas, où étant, assisté de

RAJOUH & CIE serrurier, de **AVOVENTES** témoin et de **AVOVENTES** témoin, nous avons procédé aux constatations suivantes.

Sur place, nous rencontrons :

AVOVENTES

La propriété dont il s'agit se compose d'un ensemble de bâtiments, dont certains sont imbriqués les uns dans les autres, de dépendances et de parcelles non bâties.

PIGEONNIER :

Il est bâti sur la parcelle 215.

Il se situe au niveau de l'accès à la maison de maître.

Il s'agit d'une construction en briques recouverte d'un enduit.

Il est desservi depuis l'extérieur au moyen d'une porte en bois peint.

Le sol est en terre battue.

Les parois sont en briques.

Le plafond accueille la sous-face du plancher haut, lequel n'est pas accessible.

Voir clichés photographiques n° 1 à 3.

Réduit 1 :

Il est situé sur la gauche.

Il est librement desservi depuis le dégagement du pigeonnier.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont en briques.

Le plafond accueille la sous-face de la charpente.

Voir cliché photographique n° 4.

Réduit 2 :

Il est situé en partie droite.

L'accès s'effectue depuis le dégagement du pigeonnier par une porte en bois.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont en briques.

Le plafond accueille la sous-face de la charpente.

Voir cliché photographique n° 5.

DEPENDANCE JARDIN :

Elle est bâtie sur la parcelle 215.

Elle est desservie depuis le jardin côté maison de maître au moyen d'une porte en bois à double battant.

Il s'agit d'un édicule accueillant notamment un garage librement desservi depuis le jardin.

La dépendance n'a pu être visitée du fait d'un effondrement du toit et de son envahissement par la végétation.

Voir clichés photographiques n° 6 à 8.

COMMUNS - MAISON DE MAITRE :

Dégagement :

Selon les déclarations des parties, cette pièce relève de la parcelle n°215.

L'accès s'effectue depuis le jardin au moyen d'une porte en bois.

Le sol est recouvert de dalles de terre cuite.

Les parois sont en briques pour partie enduites.

Le plafond est réalisé au moyen de dalles isolantes.

Voir clichés photographiques n° 9 à 10.

Circulation :

Selon les déclarations des parties, cette pièce relève de la parcelle n°215.

Elle est desservie librement depuis le dégagement.

Elle accueille un sol en terre cuite.

Les parois sont en briques et pour partie enduites.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Un escalier permet d'accéder à la maison de maître.

Voir cliché photographique n° 11.

Local rangement :

Selon les déclarations des parties, cette pièce relève de la parcelle n°215.

Il est situé sur la gauche.

L'accès s'effectue depuis la circulation au moyen d'une porte isoplane peinte.

Le sol est recouvert de dalles de terre cuite.

Les parois sont plâtrées et peintes.

Le plafond est plâtré et peint.

Voir cliché photographique n° 12.

Remise :

Selon les déclarations des parties, cette pièce relèverait de la parcelle numéro 152 et du lot de copropriété numéro 3.

Elle est desservie depuis la circulation au moyen d'une porte en bois peint.

Le sol est recouvert d'une dalle en béton.

Les parois sont enduites.

Le plafond accueille la sous-face du plancher de l'étage.

Une petite lucarne ouvre sur l'extérieur.

Voir clichés photographiques n° 13 à 15.

Chaudferie :

Selon les déclarations des parties, cette pièce relève de la parcelle n°215.

L'accès s'effectue depuis la circulation au moyen d'une porte en bois doté d'un oculus vitré.

L'ensemble ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage qui est barreaudée.

Le sol est recouvert de dalles de terre cuite.

Les parois sont en briques et crépies.

Le plafond accueille la sous-face du plancher de l'étage.

Nous constatons la présence d'une chaudière de marque CHAPPÉE

Voir clichés photographiques n° 16 à 17..

Local rangement :

Selon les déclarations des parties, cette pièce relève de la parcelle n°215.

Il est situé sur la gauche du dégagement.

L'accès s'effectue librement depuis la circulation.

Le sol est recouvert de dalles en terre cuite.

Les parois sont en briques pour partie enduites.

Le plafond accueille la sous-face du plancher de l'étage. Une arrivée électrique y est installée.

Une petite lucarne donne regard sur l'extérieur.

Voir cliché photographique n° 18.

MAISON DE MAITRE

Elle est bâtie sur la parcelle 215.

REZ-DE-CHAUSSEE :

Hall Escalier :

Le sol est recouvert de dalles de terre cuite. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

Une série de rangements sont installés face à l'entrée.

L'ensemble accueille l'escalier desservant les différents niveaux.

Voir clichés photographiques n° 19 à 22.

Hall d'entrée :

Il est situé en partie gauche.

Il est desservi depuis le hall escalier au moyen d'une porte double en bois vitrée à la française.

L'accès se fait depuis l'extérieur au moyen d'une porte-fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage dotée de vitrage à la française et de volets en bois.

Le sol est recouvert de dalles de terre cuite. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont habillés de panneaux en bois peint en partie basse puis plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

Un appareil de chauffage est présent dans la pièce.

Voir clichés photographiques n° 23 à 24.

Bureau :

Il est situé sur la gauche lorsque l'on entre dans le hall d'entrée depuis le hall escalier.

L'ensemble ouvre sur l'extérieur au moyen de deux fenêtres à double battant avec châssis bois à simple vitrage dotées de volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet et d'une moquette.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

La pièce accueille une cheminée en marbre qui a été condamnée.

Des étagères sont situées de part et d'autre du conduit de la cheminée.
Voir clichés photographiques n° 25 à 27.

Salon 1 :

Il est situé face au bureau.

L'accès s'effectue depuis le hall d'entrée au moyen d'une porte à double battant en bois à panneaux.

La pièce ouvre sur l'extérieur au moyen de quatre fenêtres à double battant avec châssis bois à simple vitrage dotées de volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

La pièce accueille une cheminée en marbre.

Elle communique également avec la salle à manger par deux double-portes en bois à panneaux.

Deux appareils de chauffage sont présents dans la pièce.
Voir clichés photographiques n° 28 à 31.

Salle à manger :

L'accès s'effectue depuis la pièce précédente, ainsi que depuis le hall escalier, par une double-porte en bois à panneaux.

La pièce ouvre sur l'extérieur au moyen de deux fenêtres à double battant avec châssis bois à simple vitrage dotées de volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une rosace en partie centrale.

Une cheminée est présente dans la pièce.

Nous constatons également la présence de deux appareils chauffage.

Voir clichés photographiques n° 32 à 34.

Arrière cuisine :

Elle est desservie depuis la salle à manger au moyen d'une porte en bois à panneaux.

Elle communique également librement avec la cuisine.

Elle ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert de dalles de terre cuite.

Les parois sont recouvertes d'un papier peint.

Le plafond est plâtré et peint.

Un combiné d'interphone y est installé.

Voir clichés photographiques n° 35 à 37.

Cuisine :

L'accès s'effectue depuis le hall escalier au moyen d'une porte en bois à panneaux.

Cette pièce communique également avec l'extérieur au moyen d'une porte à double battant avec châssis bois à simple vitrage avec volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert de dalles de terre cuite.

Les parois sont plâtrées et peintes.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

La pièce est occupée par un bloc évier en inox à deux bacs avec égouttoir double et robinet mitigeur, un cumulus et un plan de travail sous lequel sont installés une série de rangements intégrés en bois plaqué.

Sont également intégrés à l'ensemble un four électrique de marque BUDERUS, un plan de cuisson à quatre feux de marque DE DIETRICH et une hotte aspirante de marque AIRLUX.

Une série d'arrivées électriques ainsi qu'un appareil de chauffage sont installés dans la pièce.

Nous relevons également la présence d'un placard de rangement à portes coulissantes.

Voir clichés photographiques n° 38 à 41.

PREMIER NIVEAU :

Il est desservi depuis le hall escalier au moyen d'un escalier en bois avec main courante en bois et fonte.

Dans la cage d'escalier, les parois sont plâtrées et peintes et dotées de plinthes en bois peint.

La sous-face de l'escalier est plâtrée et peinte.
Voir cliché photographique n° 42.

Circulation :

Elle est située à la montée de l'escalier.

Le sol est recouvert d'un parquet avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

L'ensemble accueille une arrivée électrique.
Voir cliché photographique n° 43.

Cabinet d'aisances 1 :

Il est situé sur la gauche.

L'accès s'effectue depuis la circulation au moyen d'une porte en bois à panneaux.

L'ensemble donne regard sur l'extérieur par une fenêtre à simple battant avec châssis bois dotée d'un volet intérieur en bois.

Le sol est recouvert de tomettes.

Les parois sont faïencées, plâtrées et peintes.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Nous relevons la présence d'une selle d'aisances en faïence avec dessus, abattant et chasse d'eau, d'un petit lavabo mural avec robinet simple et d'un petit radiateur en fonte.
Voir clichés photographiques n° 44 à 45.

Salle de bains :

Elle est située sur la droite du cabinet d'aisances.

L'accès s'effectue depuis la circulation au moyen d'une porte en bois à panneaux.

L'ensemble ouvre sur l'extérieur par deux fenêtres à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert de petits carreaux de terre cuite.

Les parois murales sont faïencées, plâtrées et peintes.

Le plafond est habillé d'un lambris.

La pièce est occupée par une baignoire en émail avec robinet mélangeur, flexible et pommeau de douche, un bidet en faïence avec robinet mélangeur, deux lavabos muraux avec robinet mélangeur, deux arrivées électriques en applique et un appareil de chauffage

Voir clichés photographiques n° 46 à 47.

Lingerie :

Selon les déclarations des parties, cette pièce relèverait de la parcelle numéro 152 et du lot de copropriété numéro 3.

Elle est située à l'extrémité de la circulation et se trouve desservie depuis cette dernière au moyen d'une porte en bois à panneaux.

La pièce ouvre sur l'extérieur par deux fenêtres à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

Cette pièce comporte une porte d'accès à une chambre dite « chambre de Valérie », laquelle n'est pas intégrée au lot de copropriété saisi et dépend de la propriété voisine, non incluse dans la procédure.

Un appareil de chauffage est installé dans la pièce.

Voir clichés photographiques n° 48 à 50.

Chambre bleue :

Elle est située face à la salle de bains.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte en bois à panneaux.

La pièce ouvre sur le parc au moyen d'une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet lui-même recouvert de moquette.

Les parois sont recouvertes d'un papier peint.

Le plafond est recouvert d'un papier peint.

Cette pièce comporte également une communication avec la chambre dite « de Valérie », non intégrée à la procédure, et accueille un placard de rangement à trois portes avec penderie et étagères.

Un appareil de chauffage en fonte est présent dans la pièce.
Voir clichés photographiques n° 51 à 53.

DEUXIEME NIVEAU :

Il se situe à la montée de l'escalier principal, lequel se poursuit à l'identique.
Voir cliché photographique n° 54.

Dégagement :

Il est situé à la montée de l'escalier.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.
Voir clichés photographiques n° 55 à 56.

Chambre 1 dite chambre nord :

L'accès s'effectue depuis le dégagement au moyen d'une porte en bois à panneaux.

La pièce ouvre sur l'extérieur par deux fenêtres à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Deux placards sont intégrés à la paroi située face à l'accès, laquelle accueille également une cheminée en marbre qui est condamnée.

Deux appareils de chauffage en fonte sont installés dans la pièce.
Voir clichés photographiques n° 57 à 59.

Chambre 2 dite chambre parentale :

Elle est située face à la précédente.

L'accès s'effectue depuis le palier au moyen d'une porte à double battant en bois à panneaux.

La pièce ouvre sur l'extérieur par deux fenêtres à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

Nous constatons la présence de deux appareils de chauffage en fonte et d'une cheminée en marbre qui est condamnée.

Voir clichés photographiques n° 60 à 62.

Salle d'eau :

L'accès s'effectue depuis la chambre parentale au moyen d'une porte en bois à panneaux.

L'ensemble ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage dotée de volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les parois sont faïencées, plâtrées et peintes.

Le plafond est plâtré et peint.

La pièce accueille un lavabo sur colonne en faïence avec robinet mélangeur, miroir mural et arrivée électrique, un radiateur en fonte et une douche d'angle avec bac en faïence, robinet mélangeur, flexible, pommeau de douche, support mural et cabine d'angle.

Un appareil de chauffage y est également installé.

Voir clichés photographiques n° 63 à 65.

Dressing penderie :

Il se situe entre les chambres 2 et 3. Il est desservi depuis chacune d'elle.

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les parois sont recouvertes d'un papier peint.

Le plafond est plâtré et peint.

Nous constatons la présence de deux rangements intégrés avec portes en bois peint.

Voir clichés photographiques n° 66 et 67.

Chambre 3 :

Elle est située sur la droite de la chambre 2.

Elle est desservie depuis le dégagement au moyen d'une porte à double battant en bois à panneaux.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

L'ensemble accueille une cheminée en marbre qui est condamnée, un appareil de chauffage en fonte, un appareil de climatisation et une série d'arrivées électriques.

Voir clichés photographiques n° 68 à 69.

Chambre 4 :

Elle est desservie depuis la chambre 3 et communique également avec un cabinet de toilette.

L'accès se fait au moyen de portes isoplanes.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

L'ensemble accueille une arrivée électrique et un appareil de chauffage en fonte.

Voir clichés photographiques n° 70 à 72.

Cabinet de toilette :

Il est desservi depuis la chambre 4 au moyen d'une porte en bois à panneaux et communique également avec une pièce à usage de douche par une seconde porte en bois à panneaux.

Cette pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à simple battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

L'ensemble accueille un meuble intégré en bois dans lequel est encastré un lavabo en faïence avec robinet mélangeur.

Un appareil de chauffage en fonte y est installé.

Voir clichés photographiques n° 73 à 75.

Douche :

Elle communique avec la pièce précédente au moyen d'une porte en bois à panneaux et avec la chambre 5 au moyen d'une seconde porte en bois à panneaux.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à simple battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert de parquet. Les plinthes sont en bois peint

Les murs sont recouverts d'un papier peint.

Le plafond est plâtré et peint.

L'ensemble accueille une arrivée électrique ainsi qu'une cabine de douche d'angle thermomoulée avec robinet mitigeur thermostatique, flexible et pommeau de douche.

Voir clichés photographiques n° 76 à 77.

Chambre 5 :

L'accès s'effectue depuis le dégagement au moyen d'une porte en bois à panneaux.

L'ensemble ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

La pièce est occupée par une cheminée en marbre, de part et d'autre de laquelle sont installés deux rangements à double portes en bois plaqué.

Voir clichés photographiques n° 78 à 79.

TROISIEME NIVEAU :

L'accès s'effectue au moyen de l'escalier principal, lequel se prolonge à l'identique.

Ce niveau est occupé par des chambres de bonne.

Un puit de lumière est présent en plafond.

Voir clichés photographiques n° 80 à 81.

Palier :

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peint.

Le plafond est lambrissé. Une arrivée électrique y est installée.

Voir clichés photographiques n° 82 et 83.

Réserve 1 :

Elle est située sur la gauche.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte en bois à panneaux.

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

Voir clichés photographiques n° 84 à 86.

Combles 1 :

Ils sont desservis depuis la pièce précédente.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte en bois à panneaux.

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond accueille la charpente

Voir cliché photographique n° 87 à 88.

Dégagement accès chambres de bonne :

Il est desservi depuis l'escalier de l'étage au moyen d'une porte en bois dotée d'un oculus vitré.

Le sol est recouvert d'un parquet avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

Voir clichés photographiques n° 89 à 90.

Chambre de bonne 1 :

Elle est desservie depuis le dégagement par une porte double en bois.

Elle ouvre sur l'extérieur par deux fenêtres à simple battant avec châssis bois à simple vitrage.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Voir clichés photographiques n° 91 à 92.

Chambre de bonne 2 :

Elle est située sur la droite.

L'accès s'effectue depuis le dégagement au moyen d'une porte en bois à panneaux.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint. Une gaine y est installée.

Voir clichés photographiques n° 93 à 95.

Combles 2 :

Ils sont desservis depuis la chambre de bonne 2 au moyen d'une porte en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les parois sont plâtrées et peintes.

Le plafond accueille la sous-face de la couverture.

Voir cliché photographique n° 96 à 97.

Chambre de bonne 3 :

L'accès s'effectue depuis le dégagement au moyen d'une porte en bois à panneaux.

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

Voir clichés photographiques n° 98 à 100.

Combles 3 :

Ils sont desservis depuis la chambre de bonne n°3 au moyen d'une porte en bois à panneaux

Le sol est recouvert d'un parquet. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond accueille la sous-face de la couverture.

Voir cliché photographique n° 101.

Chambre de bonne 4 :

Elle est située sur la droite de la précédente.

L'accès s'effectue depuis le dégagement au moyen d'une porte en bois.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volets extérieurs en bois.

Le sol est recouvert d'un parquet avec plinthes assorties.

Les murs sont plâtrés et peints.

Le plafond est plâtré et peint.

Voir clichés photographiques n° 102 à 103.

Combles 4 :

Ils sont situés en partie droite et se trouvent desservis depuis le pallier situé à la montée de l'escalier.

Le sol est recouvert d'un parquet.

Les parois sont recouvertes d'un enduit.

Le plafond accueille la sous-face de la couverture.

Voir clichés photographiques n° 104 à 105.

SOUS-SOL :

L'accès s'effectue depuis le rez-de-chaussée au moyen d'un escalier dont les marches sont en terre cuite.

Les parois sont recouvertes d'un enduit.

Le plafond accueille une voute en briques.

L'ensemble dessert une cave dont le sol est gravillonné.

Deux arrivées électriques y sont installées.

Voir clichés photographiques n° 106 à 110.

Concernant le système de chauffage, **AVOVENTES** nous indique que le corps de bâtiment est chauffé au fioul, une cuve étant installée dans le parc.

EXTERIEUR :

La maison de maître donne accès à un parc arboré clos par un mur de clôture en briques.

Une piscine à l'abandon est présente en contrebas du parc. Elle accueille un bassin bâti, dépourvu de liner.

Voir clichés photographiques n° 111 à 119.

Le parc relève de la parcelle 215.

Cette même parcelle accueille un bois situé en contrebas des poussinières.

LOCAL A USAGE DE GARAGE :

Il dépend de la parcelle 215.

Il est accolé au bâtiment édifié sur la parcelle 151, laquelle n'est pas comprise dans l'assiette de la procédure.

Ce local étant fermé, nous avons demandé au serrurier de procéder par voie d'ouverture forcée.

Ce dernier y ayant procédé, nous pénétrons dans les lieux.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte en bois à double battant.

Le sol accueille une dalle en béton.

Les parois sont en briques pour partie enduites.

Le plafond accueille la structure de la charpente et la sous-face de la couverture en tuiles.
Voir clichés photographiques n° 120 à 124.

POUSSINIERE 1 :

Il s'agit d'une dépendance située en aval du corps de bâtiment principal. Elle est également édifiée sur la parcelle 215.

Ses éléments de façades sont composés d'un soubassement en blocs de béton puis d'une structure en bois habillée de panneaux en tôles ondulées.
Voir clichés photographiques n° 125 à 126.

L'ensemble est divisé en trois espaces.

Local de gauche :

Il est situé sur la gauche du précédent.

L'ensemble se compose d'un espace unique dans lequel le sol est réalisé au moyen d'un dallage en béton.

Les parois sont réalisées de manière composite au moyen de panneaux agglomérés et de soubassements bâtis avec grillages à poules et panneaux de verre fixes.

Le plafond accueille la sous-face de la couverture. Il est pour partie habillé de revêtement plastifié.

Un coin cuisine est desservi par une porte en bois plaqué.

Le sol y est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont recouvertes d'un crépi.

Le plafond accueille la sous-face de la couverture.

Nous y constatons la présence d'un bloc évier en inox à deux bacs avec égouttoir, robinet mélangeur et placard de rangement.
Voir cliché photographique n° 127.

Local central :

Il est situé sur la gauche du précédent.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte en bois à double battant.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont habillées de panneaux en aggloméré.

Le plafond accueille la sous-face de la couverture.
Voir cliché photographique n° 128.

Local de droite :

L'accès s'effectue au moyen d'une porte et d'un portillon en bois.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont réalisées au moyen de panneaux en aggloméré et d'un grillage à poules sur structure bois avec un soubassement en parpaings et béton.

Le plafond accueille une structure en bois et la sous-face de la couverture.
Voir clichés photographiques n° 129 à 130.

POUSSINIERE 2 :

Également édifiée sur la parcelle 215, elle est située en amont de la précédente.

Les façades se composent d'un soubassement en bloc de béton puis d'une structure en bois habillée de panneaux en tôles ondulées.

Ce bâtiment est pour partie effondré, rendant impossible l'accès à celui-ci.
Voir cliché photographique n° 131.

DEPENDANCE ECURIE :

Elle dépend d'un corps de bâtiment situé sur la gauche lorsque l'on accède au corps de bâtiment principal.

Seule la partie gauche du bâtiment, édifiée sur la parcelle 215, est concernée par la procédure ; la partie droite étant la propriété personnelle de AVOVENTES

Les façades sont en briques et galets.

La couverture est réalisée au moyen de tuiles dites canal.
Voir cliché photographique n° 132.

Pièce n°1 :

Elle est située en partie gauche.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte en bois peint.

Le sol est en terre battue.

Les parois sont pour partie habillées de grillage à poules et recouvertes d'un enduit.

Le plafond accueille la sous-face de la charpente.

Voir clichés photographiques n° 133 à 137.

Pièce n°2 :

Elle est située sur la droite de la précédente.

L'accès s'effectue depuis l'extérieur au moyen d'une porte en bois peint.

Elle n'a pu être visitée, nous indiquant ne pas en détenir les clés.

GRANGE

Bâtie sur la parcelle 215, elle est divisée en plusieurs locaux de stockage.

Local Bataille – local 1 :

Ce local étant fermé, nous avons demandé au serrurier de procéder par voie d'ouverture forcée.

Ce dernier y ayant procédé, nous pénétrons dans les lieux.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont en briques et galets. Le local est également séparé de celui de gauche par des panneaux en bois.

Le plafond est accueille la sous-face d'un plancher présent à l'étage et desservi par le local voisin.

Une série d'arrivées électriques sont présentes en plafond.

Voir clichés photographiques n° 138 à 141.

Local 2 :

Il est situé sur la gauche du précédent.

Il est desservi depuis l'extérieur au moyen d'une porte en bois.

Le sol est recouvert d'une dalle en béton.

Les parois sont réalisées de manière composite au moyen de panneaux en bois plaqué et matériaux de récupération. Une demi-cloison accueille également un dégagement à

l'intérieur duquel le sol est recouvert de dalles plastifiées, les parois sont en briques et réalisées au moyen de panneaux de doublage.

Un lavabo en faïence avec point d'eau y est présent.

Un espace à usage de bureau est desservi depuis le dégagement au moyen d'une porte isoplane peinte.

Le sol y est recouvert d'un linoléum.

Les parois sont doublées et peintes.

Le plafond est doublé et peint. Une arrivée électrique y est installée.

Cette pièce communique désormais avec le local 3 suite à la démolition partielle d'une cloison qui assurait la séparation en les locaux 2 et 3.

Voir clichés photographiques n° 142 à 146.

Local 3 :

Il s'agit d'un espace ouvert à l'intérieur duquel le sol est en terre battue.

Les parois sont en briques et galets.

Un escalier de meunier en bois dessert un séchoir situé à l'étage. L'ensemble est à l'état brut.

Ce local communique désormais librement avec le local n°2.

Voir clichés photographiques n° 147 à 151.

Local 4 :

Il est situé à l'extrémité droite du corps de bâtiment.

Ce local étant fermé, nous avons demandé au serrurier de procéder par voie d'ouverture forcée.

Ce dernier y ayant procédé, nous pénétrons dans les lieux.

L'ensemble est desservi depuis l'extérieur par une porte métallique.

Le sol est réalisé au moyen d'une dalle en béton.

Les parois sont en briques et galets.

Le plafond accueille la sous-face du plancher de l'étage.

Un édicule en doublage est réalisé au centre de l'ensemble. Il est desservi par une porte doté d'un oculus vitré et par une seconde à double battant avec châssis bois.

Le sol est recouvert d'un revêtement type jonc de mer.

Les parois sont doublées et peintes.

Le plafond est doublé et peint.

Une arrivée électrique y est installée.

Voir clichés photographiques n° 152 à 162.

HABITATION ANCIENNEMENT OCCUPEE PAR

AVOVENTES

AVOVENTES

Elle est bâtie sur la parcelle 215 et se situe face à l'écurie.

Les façades sont recouvertes d'un enduit et la couverture est réalisée au moyen de tuiles dites « canal ».

Cette habitation est ruine, la toiture s'étant effondrée.

Nous n'avons pu accéder à l'intérieur de cette dernière.

Voir cliché photographique n° 163 et 164.

AUTRE HABITATION

Il s'agit d'un local d'habitation intégré à la grange, entre les locaux 1 et 4.

Ce local étant fermé, nous avons demandé au serrurier de procéder par voie d'ouverture forcée.

Ce dernier y ayant procédé, nous pénétrons dans les lieux.

Ce local se présente comme suit :

- *Sur la parcelle AO 214, le lot 2 de la copropriété comprenant au rez-de chaussée :*

Hall d'entrée :

Le sol est recouvert de carrelage.

Les parois sont recouvertes d'un enduit.

Le plafond est doublé et peint.

Un rangement est présent sous l'escalier.

Voir clichés photographiques n° 165 à 167.

Un rangement est situé en partie gauche. Il est desservi au moyen d'une porte isoplane peinte.

Le sol est recouvert d'un revêtement plastifié.

Les parois sont recouvertes d'un papier peint et d'un enduit.

Le plafond est doublé et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Voir clichés photographiques n° 168 à 170.

L'escalier d'accès à l'étage est doté de marches habillées de carreaux en terre cuite.

Les parois de la cage d'escalier sont crépies.

L'ensemble accueille un garde-corps et une main courante en bois.

Voir cliché photographique n° 171.

Palier situé à l'étage :

Il est situé à la montée de l'escalier.

Le sol est recouvert d'un revêtement de type jonc de mer.

Les parois sont crépies.

Le plafond est plâtré et peint. Il accueille une arrivée électrique.

Voir cliché photographique n° 172.

Ce palier comporte l'unique accès au logement qui suit.

- Sur la parcelle AO 215, un logement comprenant :

Pièce principale :

L'accès s'effectue depuis le dégagement au moyen d'une porte à galandage.

La pièce ouvre sur l'extérieur au moyen de deux fenêtres à double battant avec châssis bois à simple vitrage et volet roulant mécanique.

Le sol est recouvert de terre cuite.

Les parois sont doublées, peintes et en briques et galets.

Le plafond est doublé et peint. Il accueille une série d'arrivées électriques.

Nous constatons la présence de deux appareils de chauffage alimentés électriquement, d'une cheminée dont le conduit est crépi et d'un appareil de climatisation.

Voir clichés photographiques n° 173 à 178.

Cuisine :

Elle est desservie depuis la pièce principale au moyen d'une ouverture dépourvue de porte.

La pièce ouvre sur l'extérieur au moyen par une fenêtre basculante avec châssis bois à simple vitrage.

Le sol est recouvert de carrelage.

Les parois sont doublées et peintes.

Le plafond est doublé et peint.

L'ensemble accueille un bloc évier en inox à deux bacs avec égouttoir et robinet mitigeur sous lequel sont présents trois placards de rangement, un meuble haut et un plan de travail en bois plaqué avec crédence inox accueillant deux rangements bas à deux tiroirs.

Une arrivée électrique et un appareil de chauffage électrique sont également présents dans la pièce.

Voir clichés photographiques n° 179 à 183.

Salle de bains :

L'accès s'effectue depuis la pièce principale au moyen d'une porte isoplane peinte.

Le sol est recouvert de linoléum.

Les murs sont faïencés, doublés et peints.

Le plafond est doublé et peint.

L'ensemble accueille une selle d'aisances en faïence avec dessus, abattant et chasse d'eau, une baignoire émaillée avec robinet mitigeur thermostatique, flexible, pommeau de douche, tringle et rideau de douche, un cumulus électrique, un lavabo sur colonne en faïence avec robinet mitigeur, un miroir mural avec arrivée électrique dotée de deux spots ainsi qu'un appareil de chauffage électrique et trois étagères murales.

Voir clichés photographiques n° 184 à 186.

Chambre 1 :

Elle est située sur la droite de la salle de bains.

L'accès s'effectue au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'extérieur par une fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage dépourvue de volets.

Le sol est recouvert d'un parquet type stratifié. Les plinthes sont en bois peint.

Les murs sont doublés et peints.

Le plafond est doublé et peint.

L'ensemble accueille un appareil de chauffage alimenté électriquement, un appareil de climatisation de marque SAMSUNG ainsi qu'une niche occupée par des rangements en bois avec penderie.

Voir clichés photographiques n° 187 à 189.

Chambre 2 :

Elle est desservie depuis la pièce principale au moyen d'une porte isoplane peinte.

La pièce ouvre sur l'extérieur au moyen d'une fenêtre à double battant avec châssis PVC à double vitrage et volet roulant mécanique.

Le sol est recouvert d'un parquet type stratifié avec plinthes assorties.

Les murs sont doublés et peints.

Le plafond est doublé et peint.

L'ensemble accueille un appareil de chauffage alimenté électriquement ainsi que trois étagères intégrées à une niche.

Voir clichés photographiques n° 190 à 193.

PARCELLE CADASTREE SECTION AO 95 :

Il s'agit d'une bande de terre non bâtie située en bordure du chemin de Faudouas dans le prolongement de l'accès à la propriété par le portail métallique situé côté chemin de Faudouas.

PARCELLE CADASTREE SECTION AO 123 :

Il s'agit d'une bande de terre située en contrebas de la propriété.

Elle semble se situer entre deux habitations et n'a pu être individualisée avec exactitude.

CONDITIONS D'OCCUPATION

L'ensemble est inoccupé.

SUPERFICIE ETAT PARASITAIRE – AMIANTE

AVOVENTES

Expert Entomologiste et Diagnostics Immobiliers, du Cabinet CEFAA, a été requis à l'effet d'établir les attestations relatives aux termites, à la présence de plomb, d'amiante et de la surface des immeubles saisis ainsi que le diagnostic de performance énergétique (DPE) et toutes expertises nécessaires en la matière.

La maison de Maître et ses dépendances présente une superficie de 508,60 m², suivant l'attestation délivrée par l'Expert.

La partie privative du lot de copropriété numéro 2 présente une superficie de 19,25 m², suivant l'attestation délivrée par l'Expert.

La partie privative du lot de copropriété numéro 3 présente une superficie de 20,10 m², suivant l'attestation délivrée par l'Expert.

Des lieux, nous avons tiré cent cinquante cinq clichés photographiques numériques qui sont annexés au présent. Nous attestons que les clichés joints sont parfaitement conformes à la réalité et n'ont pas été modifiés par un quelconque procédé technique.

Sont également annexées au présent :

- une copie de la matrice cadastrale
- une copie du plan cadastral
- une copie de l'attestation de superficie

A 11 heures, nos constatations terminées, nous nous sommes retiré. Et, de tout ce que dessus, nous avons fait et dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
DONT PROCES-VERBAL**

COUT : cinq cent quarante sept euros quarante cinq centimes

Emolument	221,36
Vacation	225,45
Transport	9,40
H.T.	456,21
T.V.A. à 20%	91,24
Total T.T.C.	547,45



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



1



2



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



3



4



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



5



6



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



7



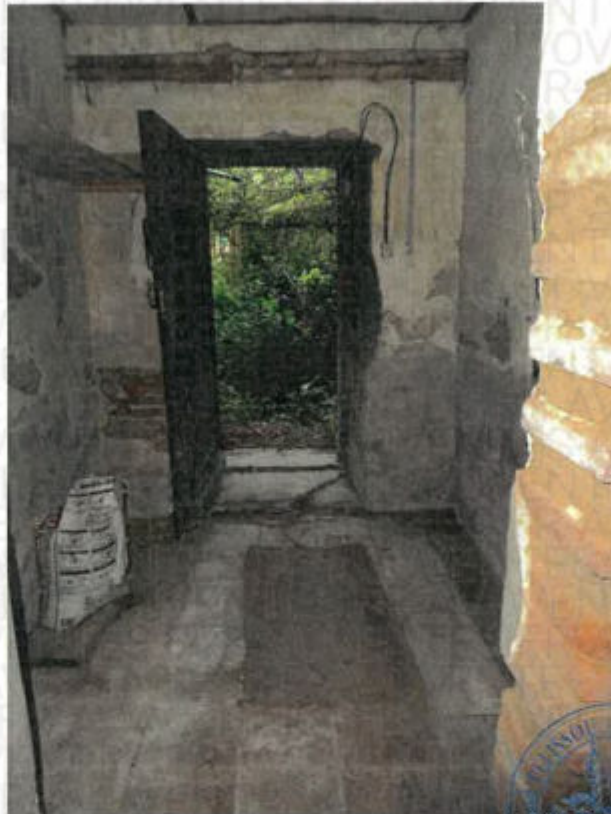
8



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



9



10



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



11



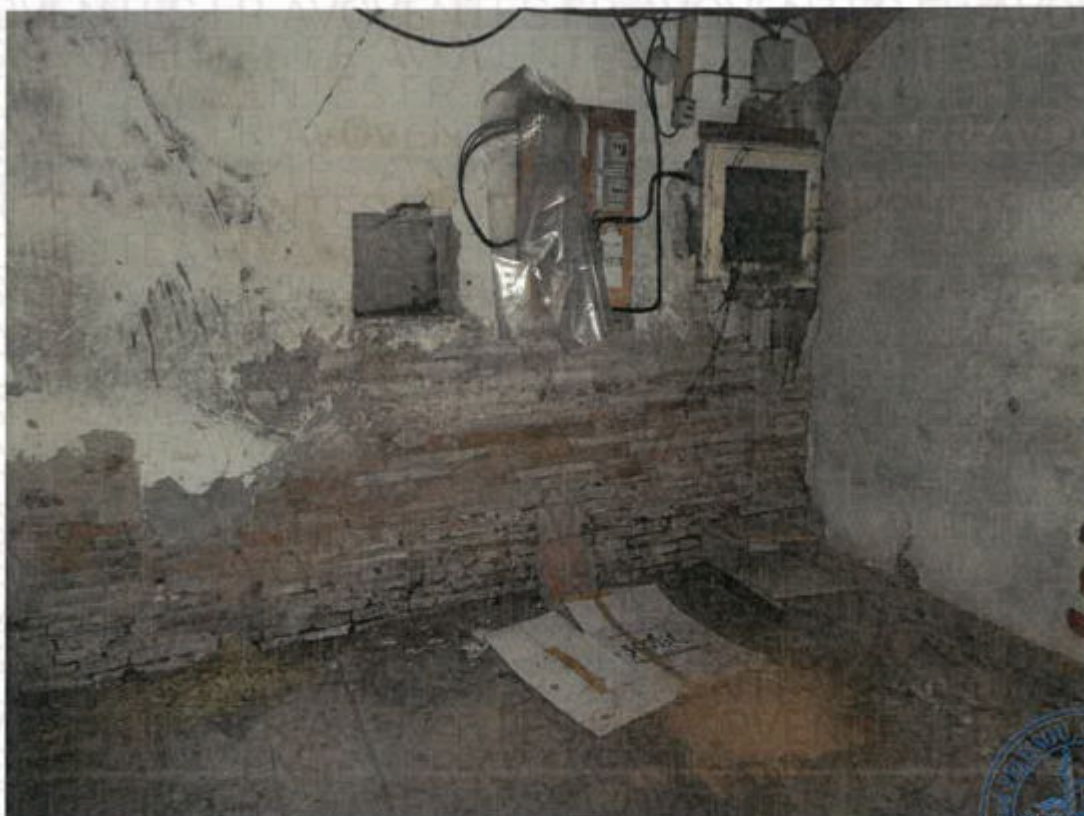
12



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



13



14



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



15



16



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



17



18



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



19



20



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



21



22



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



23



24



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



25



26



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



27



28



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



29



30



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



31



32



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



33



34

PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



35



36



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



37



38



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



39



40



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



41



42



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



43



44



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



45



46



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



47



48



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



49



50



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



51



52



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



53



54



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



55



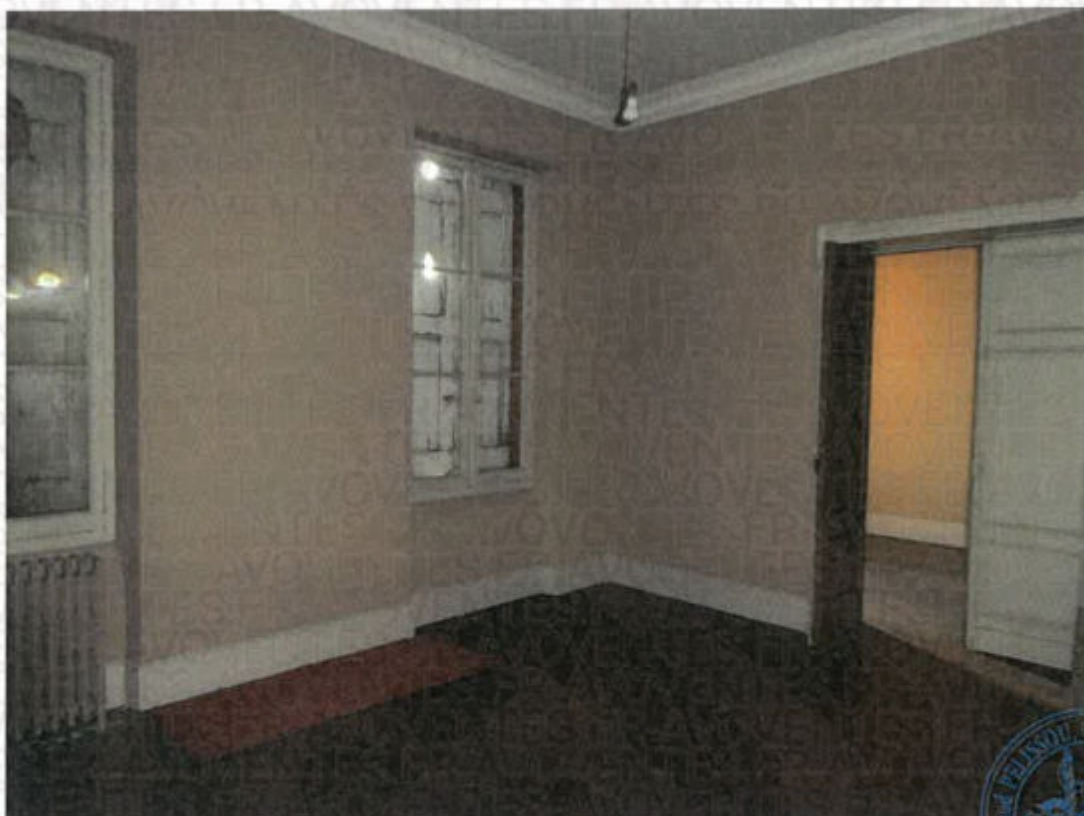
56



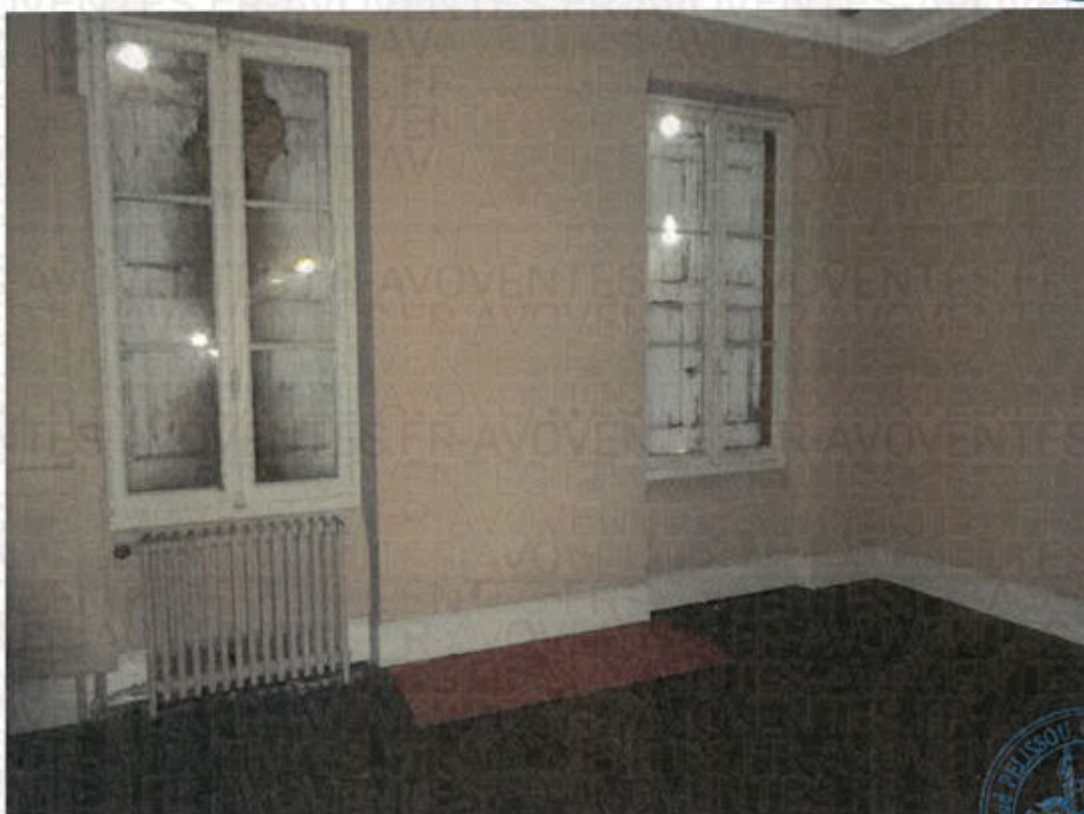
PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



57



58



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



59



60



PROCES VERRAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



61



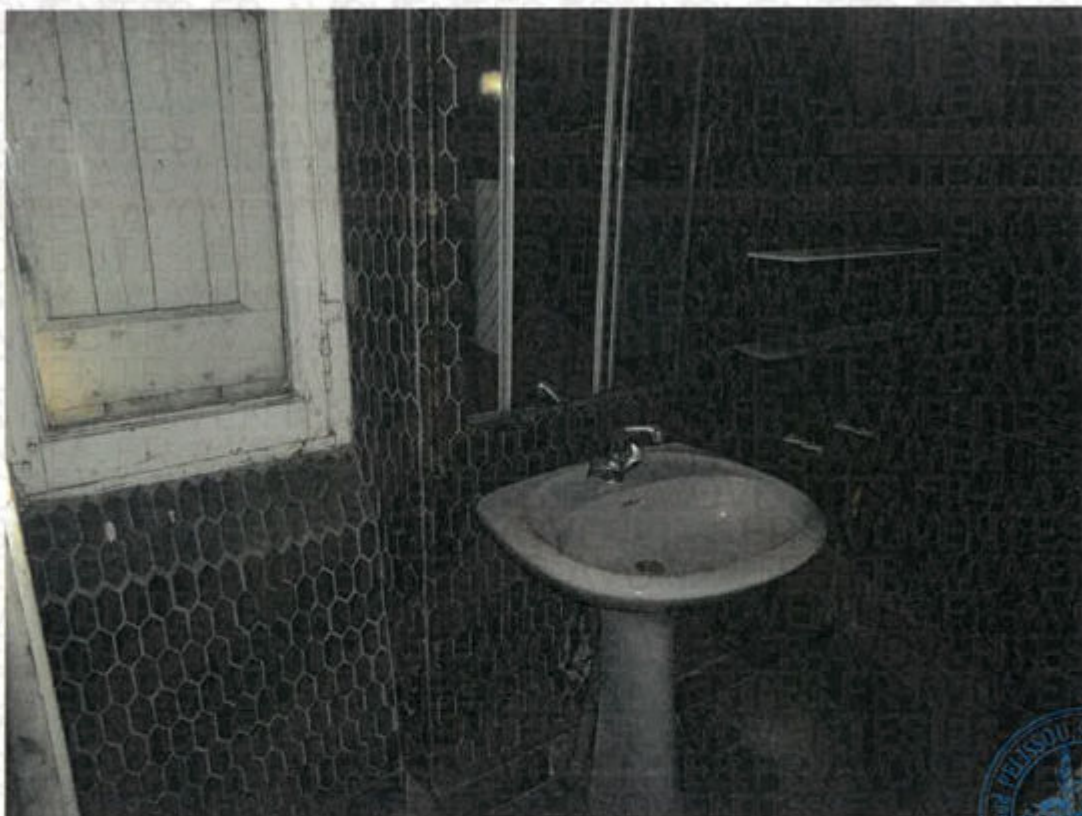
62



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



63



64



PROCES VERRAI DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



65



66



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



67



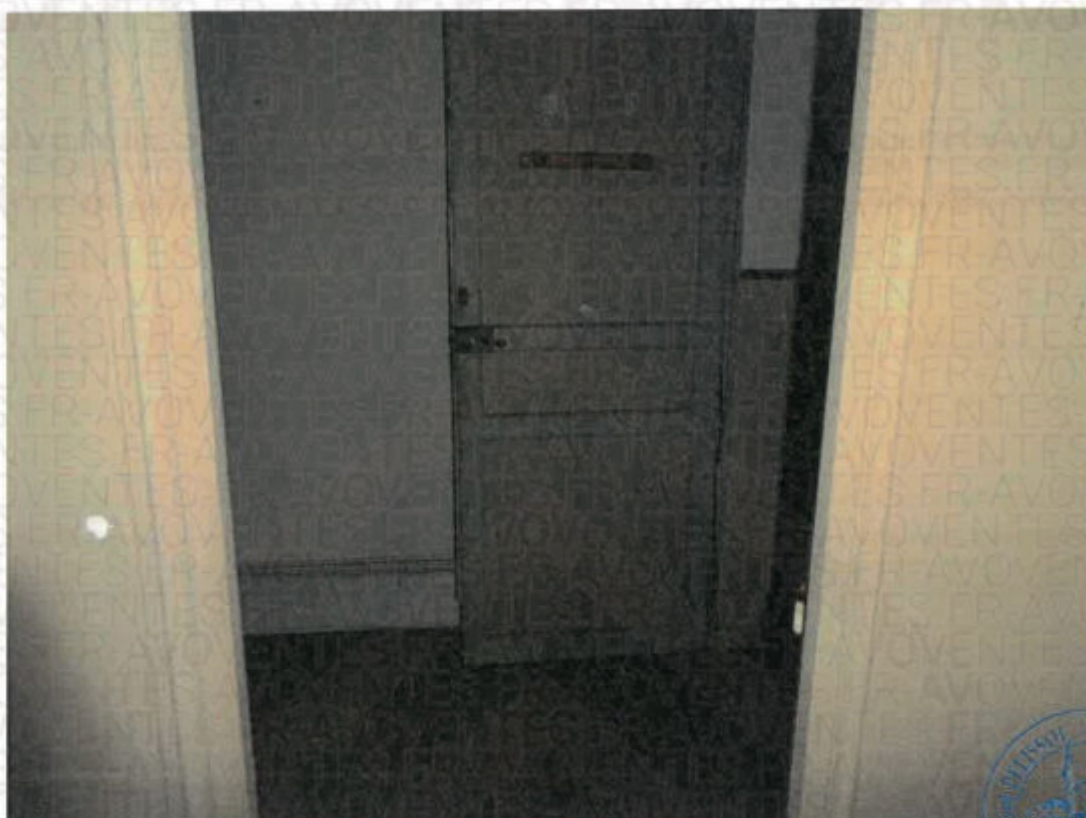
68



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



69



70



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



71



72



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



73



74



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



75



76



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



77



78



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



79



80



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



81



82

PROCES VERBAL DE CONSTAT

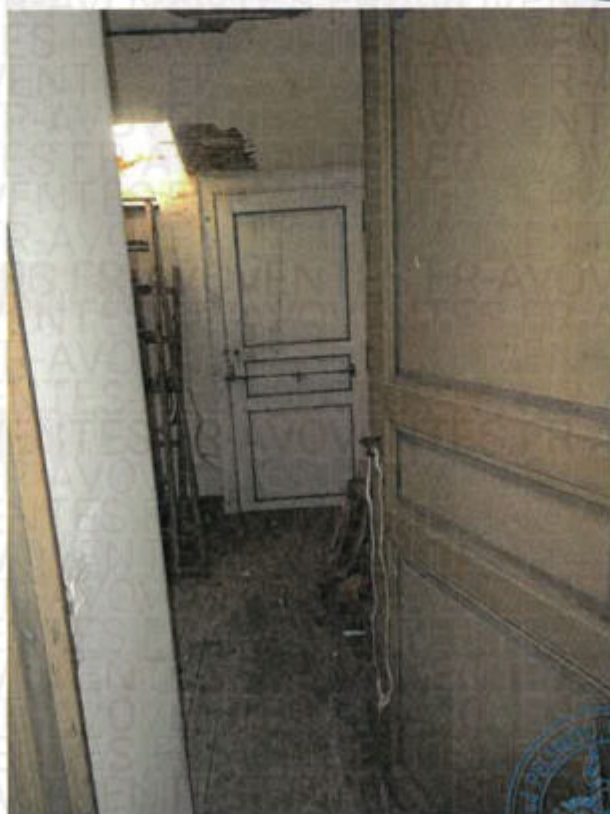
AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



83



84



PROCES VERBAL DE CONSTAT

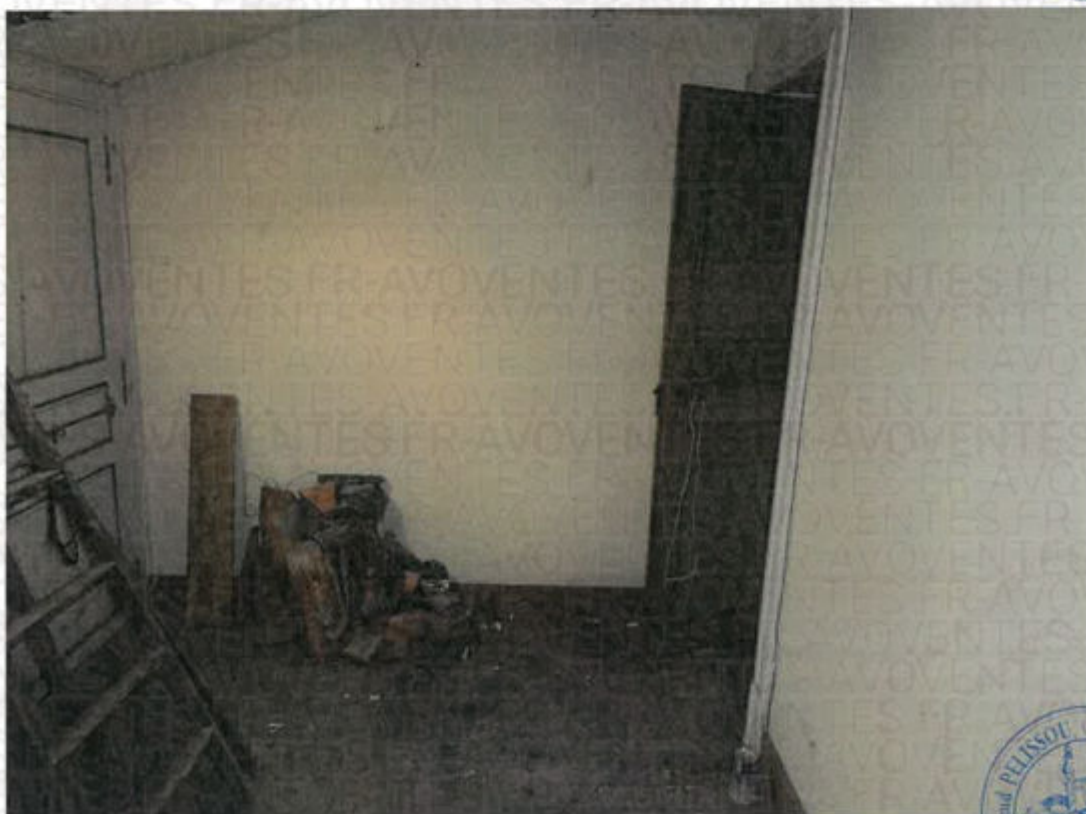
AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



85



86



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



87



88



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



89



90



PROCES VERBAL DE CONSTAT

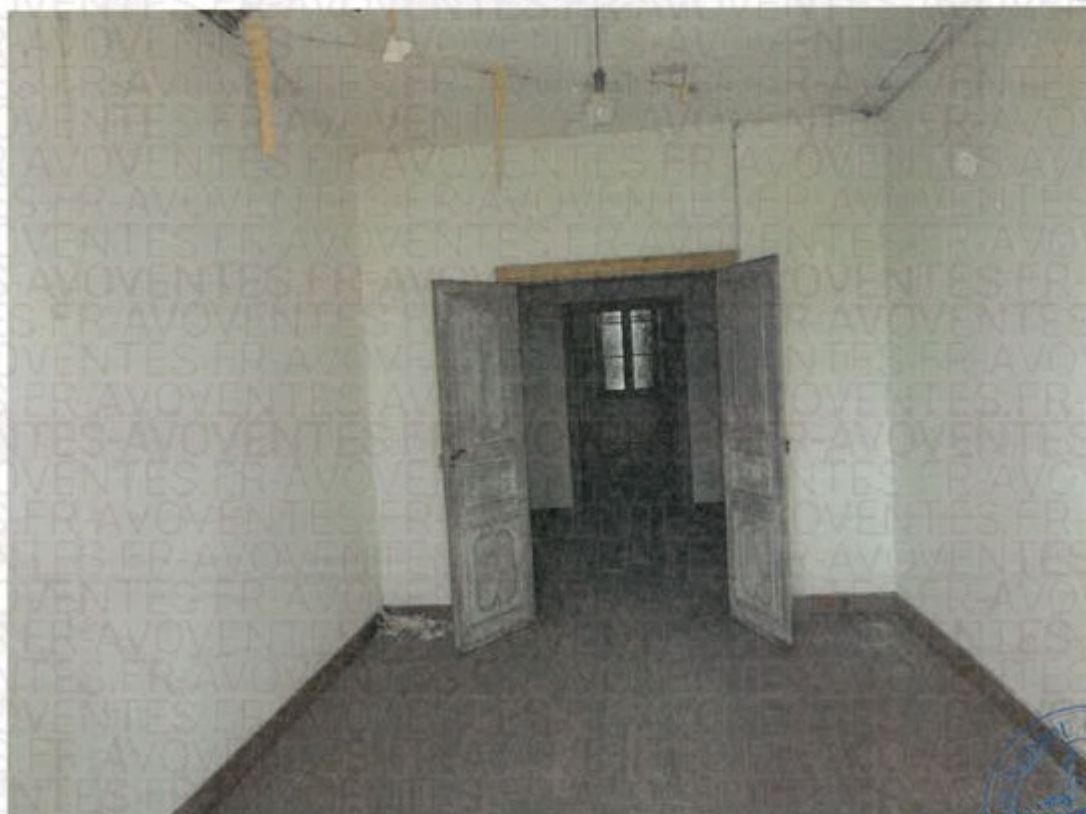
AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



91



92



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



93



94



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



95



96



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



97



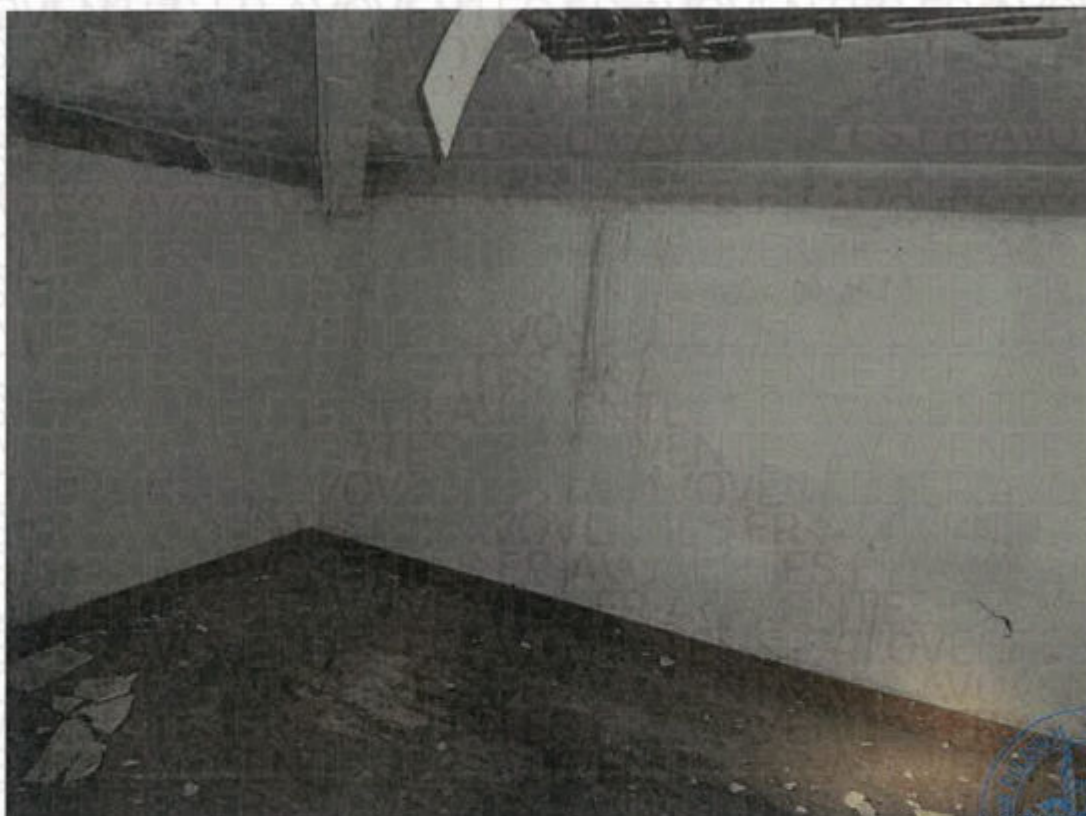
98



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



99



100



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



101



102



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



103



104



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



105



106

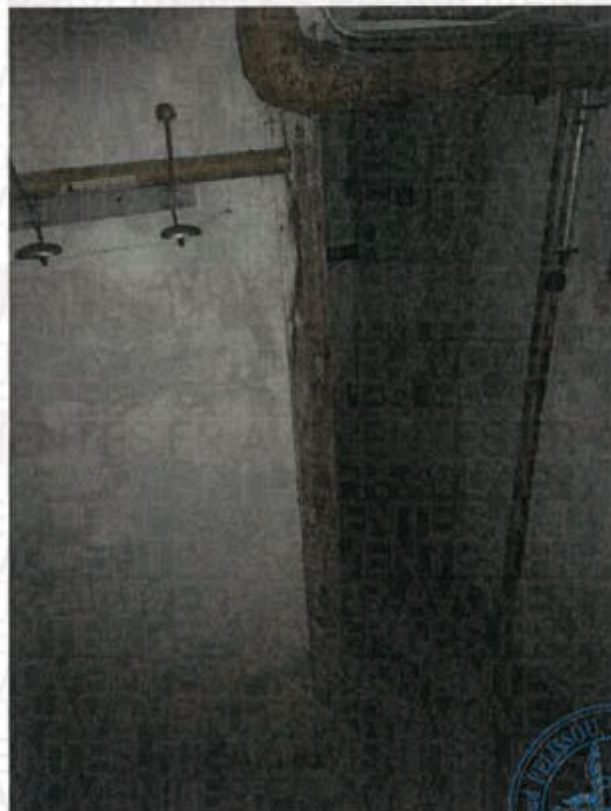
PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



107



108



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



109



110



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



111



112



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



113



114



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



115



116



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



117



118



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



119



120



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



121



122



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



123



124



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



125



126



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



127



128



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



129



130



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



131



132



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



133



134



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



135



136

PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



137



138



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



139



140



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



141



142



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



143



144



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



145



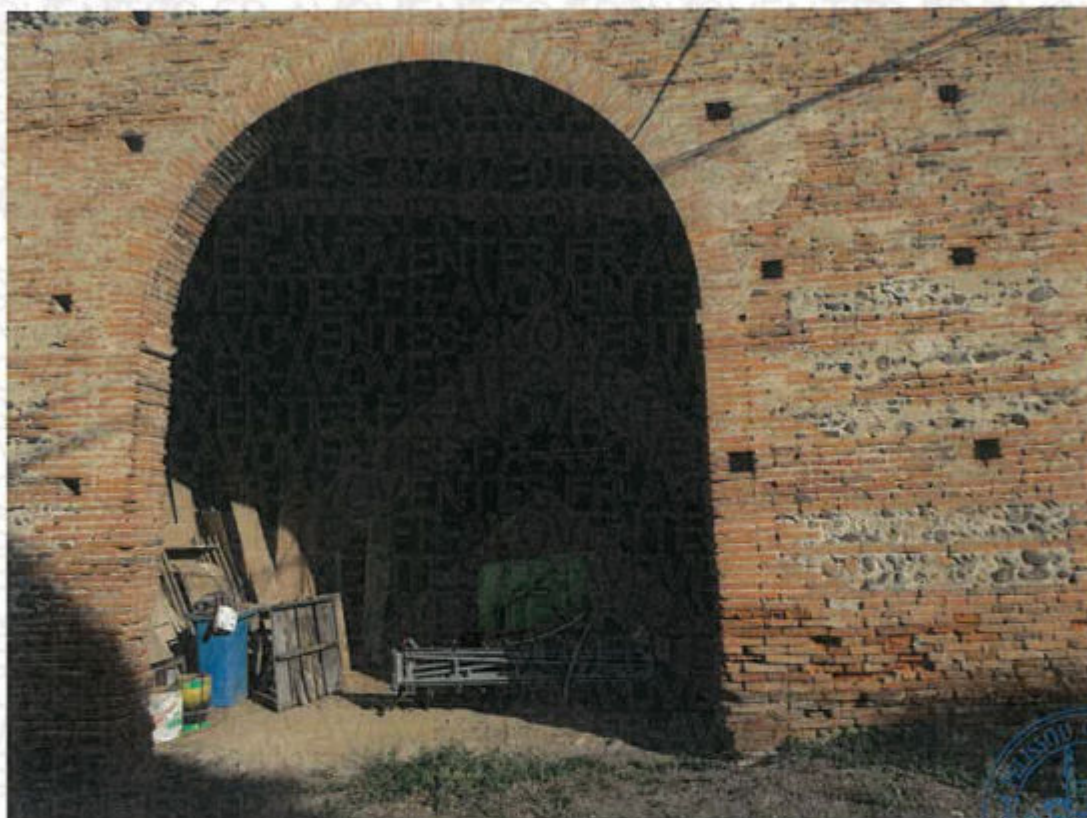
146



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



147



148



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



149



150



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



151



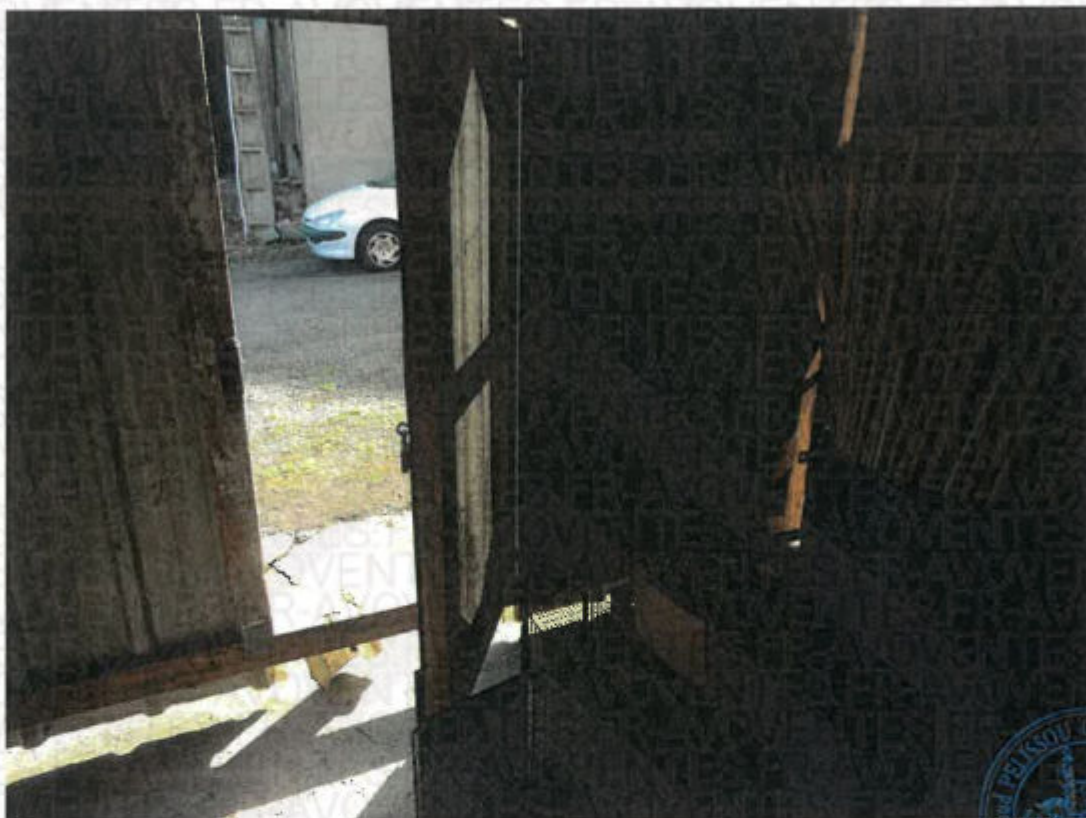
152



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



153



154



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



155



156



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



157



158



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



159



160



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



161



162



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



163



164



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



165



166



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



167



168



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



169



170



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



171



172



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



173



174



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



175



176



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



177



178



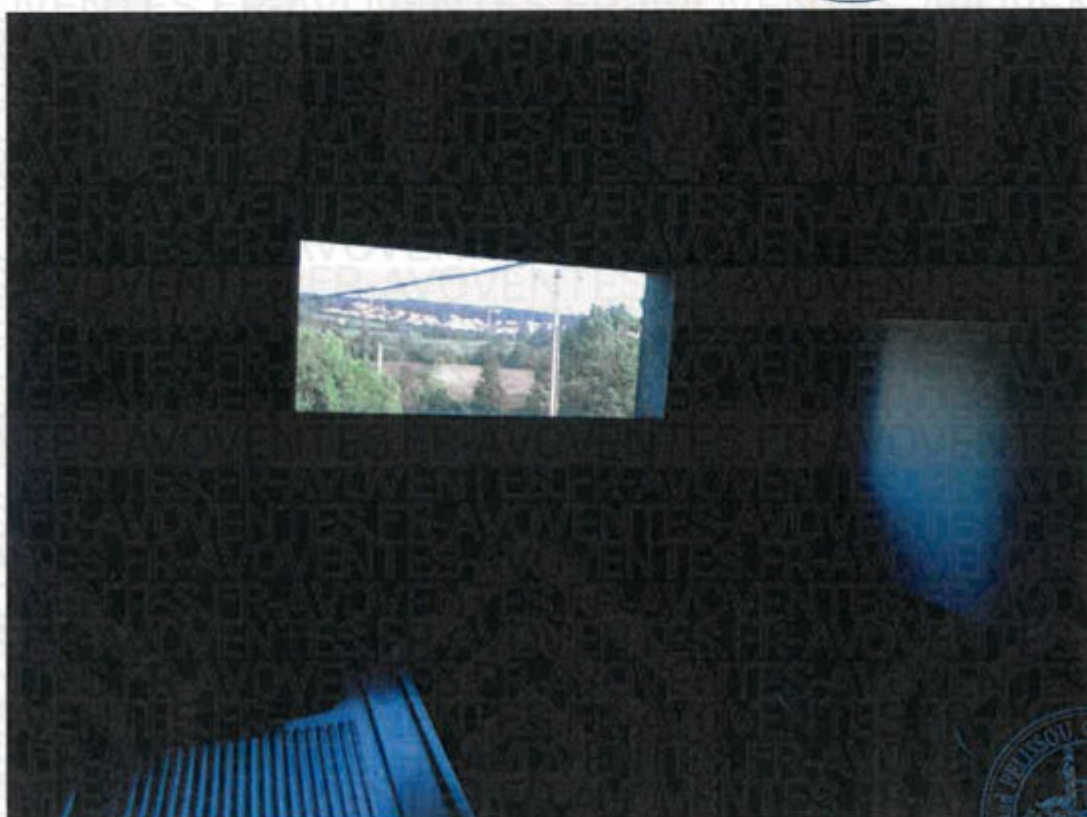
PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



179



180



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



181



182



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



183



184



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



185



186



PROCES VERBAL DE CONSTAT

AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



187



188



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



189



190



PROCES VERBAL DE CONSTAT

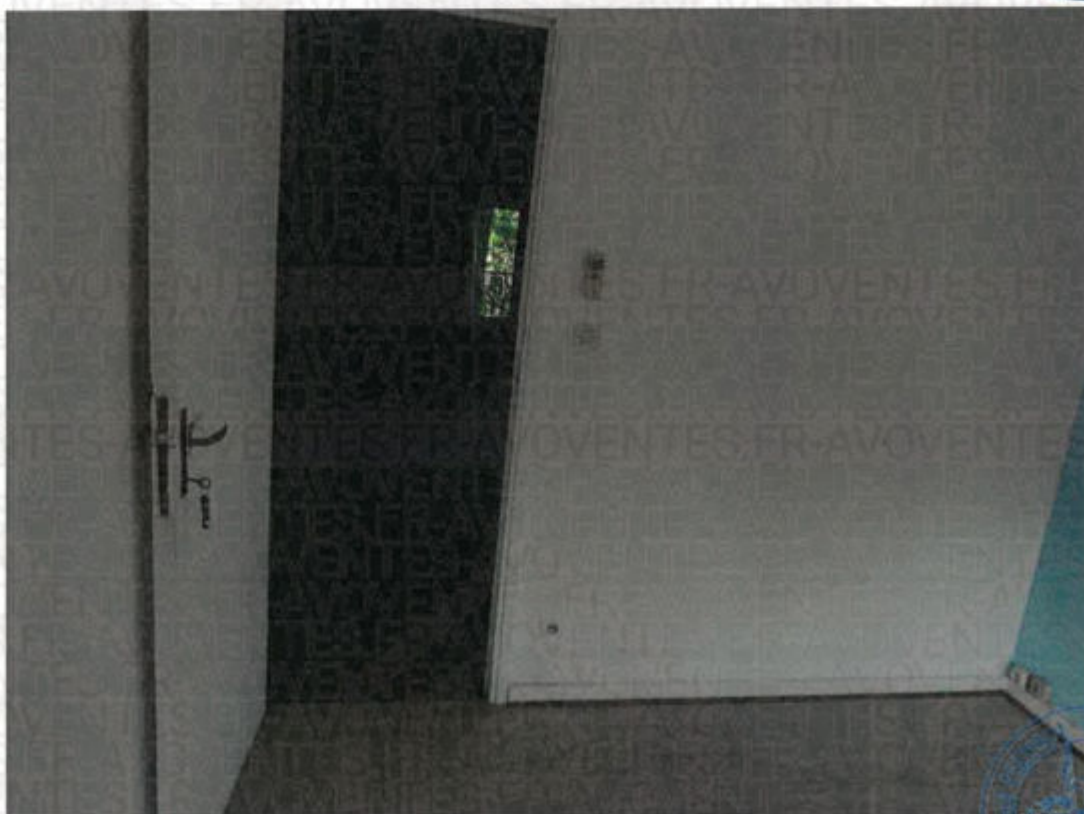
AVOVENTES

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



191



192



PROCES VERBAL DE CONSTAT

Lieudit Laubarede TOULOUSE

Du 29 avril 2026



193

